

COMMUNIQUÉ - JUILLET 2009

Suite au retentissement pris par l'affaire des faux papiers des agents de sécurité à la SNCF...

Le SNES regrette, le traitement médiatique et l'exploitation qui a été faite, récemment, de l'affaire des faux papiers des agents de sécurité à la SNCF.

Le SNES dénonce les inexactitudes, les à peu près, les amalgames, qui donnent au final une image plus que détestable et inexacte d'un secteur dont les entreprises, ainsi que leur personnel, sont, dans leur très grande majorité, respectueux des lois de la République.

Le SNES rappelle que l'organisation professionnelle, représentative de l'ensemble du secteur et de ses entreprises dans leur diversité, a toujours dénoncé toutes les pratiques illégales, douteuses ou frauduleuses.

Le SNES s'est toujours opposé aux politiques d'achat de certains donneurs d'ordres, et non des moindres, privés ou publics, en contradiction avec toutes les règles de bonnes pratiques ou déontologiques. Il rappelle que ces situations qui demeurent ont amené certains opérateurs connus et reconnus, à dénoncer leurs contrats et leurs conditions de marchés.

Le SNES soutiendra toujours les adhérents, ou tous les professionnels respectueux de nos statuts, de notre « Charte professionnelle de déontologie et d'éthique », la première du secteur, ainsi que du « Code de déontologie professionnel de la sécurité privée ».

Le SNES appelle à la concertation et à l'instauration d'une nouvelle donne équilibrée, dans les relations avec les deux partenaires du métier : les donneurs d'ordre et sa tutelle étatique.



Michel Ferrero, Président

